



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION DE STRASBOURG

- SCOTERS -

DOCUMENT D'ORIENTATIONS
GENERALES

■ SOMMAIRE :

- L'organisation de l'espace
- Les espaces naturels et les sites à protéger
- Les équilibres entre espaces urbains et naturels
- La construction de logements
- L'urbanisation autour des transports collectifs
- Les activités économiques
- La protection des paysages
- La prévention des risques
- Les grands projets d'équipement

L'ORGANISATION DE L'ESPACE : l'espace métropolitain



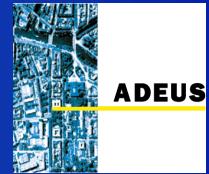
- **Développer la métropole strasbourgeoise**
 - Développer l'axe place de l'Etoile – Kehl.
 - Conforter les sites de développement métropolitain (port, Wacken, HUS, université, PII, E3, secteur Zénith-Expos).
- **Structurer l'espace métropolitain**
 - Des pôles urbains : Strasbourg, Nord, Ouest, Sud-Ouest et Est de la première couronne.
 - Des secteurs de services et d'emplois à Hoenheim, Schiltigheim, Eckbolsheim, Lingolsheim, Ostwald.



L'ORGANISATION DE L'ESPACE : L'ensemble de la région de Strasbourg - 1

- Développer les bourgs centres : Benfeld, Brumath, Erstein, Gerstheim, Hochfelden, Hoerdt, Marlenheim, Rhinau, Truchtersheim
 - Faire bénéficier les bourgs centres d'un très bon niveau d'équipements
- Développer l'habitat près des transports en commun
 - Privilégier l'extension urbaine dans les bourgs centres et les secteurs proches des stations bien desservies par les transports en commun

L'ORGANISATION DE L'ESPACE : l'ensemble de la région de Strasbourg - 2



- **Implanter les services dans les pôles urbains ...
... et dans les autres communes**
 - S'ils répondent aux besoins du bassin de vie local (ou)
 - S'ils correspondent à une production locale (ou)
 - S'ils sont très bien desservis par les transports en commun
- **Limiter les grands équipements de loisirs, hors pôles urbains**
 - Seul le plan d'eau de Plobsheim est envisagé (?)
- **Favoriser le renouvellement urbain**

LES ESPACES NATURELS ET LES SITES A PROTEGER



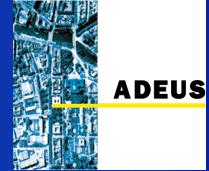
– Des sites à protéger

- Les milieux écologiques majeurs (réserves naturelles, grands massifs forestiers, biotopes protégés)
- Les paysages remarquables (coteaux de Hausbergen, lignes de crête)
- Des sites cumulant plusieurs enjeux environnementaux forts

– Des espaces à préserver

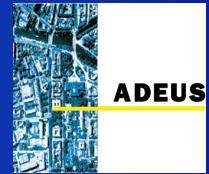
- Les corridors écologiques et coupures d'urbanisation
- Les noyaux majeurs d'habitat des espèces menacées (grand hamster d'Alsace, crapaud vert)

LES ESPACES NATURELS ET LES SITES A PROTEGER



- **Le lit majeur des cours d'eau**
 - Préserver l'espace de liberté de la Zorn, de la Bruche et de l'Andlau en dehors des zones urbanisées
- **Les espaces agricoles**
 - Préserver les terres les plus fertiles et soutenir leur vocation agricole
 - Protéger les coteaux viticoles
- **Les espaces urbanisés**
 - Préserver la valeur patrimoniale des villages
 - Préserver le cœur historique de Strasbourg (PSMV)

LES EQUILIBRES ENTRE ESPACES URBAINS ET NATURELS



- **Assurer une gestion économe de l'espace**
 - Privilégier le renouvellement urbain
 - Développer des secteurs d'habitat intermédiaire
 - Encadrer le développement de nouveaux sites d'activités
- **Réserver la construction en zone inondable aux sites stratégiques en zone urbanisée**
 - Exposés à des risques faibles ou moyens
 - Répondant aux orientations du SCOTERS
- **Maintenir une agriculture périurbaine et ménager des secteurs agricoles constructibles**

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS



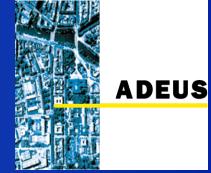
- Développer un habitat diversifié, répondant aux besoins de la population
- Répartir les nouveaux logements
 - 900 logements par an à Strasbourg
 - 1800 logements par an sur la CUS, hors Strasbourg
 - 1300 logements par an sur le reste du territoire
- Mieux répartir le logement aidé

L'URBANISATION AUTOUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS



- Promouvoir la desserte par les transports en commun dans les politiques locales de déplacements
- Organiser la desserte de tous les pôles urbains par les transports en commun
 - Améliorer le réseau ferré et la fréquence des trains
 - Prolonger le réseau de tramway
 - Développer un nouveau réseau en couronne ouest de l'agglomération strasbourgeoise
- Favoriser l'intermodalité

L'URBANISATION AUTOUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS



- **Articuler l'urbanisation avec la desserte par les transports en commun**
 - Développer prioritairement l'habitat et les services dans les secteurs bien desservis
 - Rendre cohérent le rythme d'urbanisation des bourgs centres avec leur desserte ?
- **Limiter l'usage de la voiture pour les déplacements domicile travail**
 - Par la limitation du stationnement dans les secteurs les mieux desservis de l'agglomération strasbourgeoise
 - Par la valorisation des autres modes de déplacements

L'URBANISATION AUTOUR DES TRANSPORTS COLLECTIFS



- **Les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs**
 - Urbaniser en priorité autour des stations, avec une densité plus élevée, une offre diversifiée (sauf exception justifiée : gare éloignée du centre-bourg, contraintes environnementales)
 - Organiser, autour des gares, des espaces publics de qualité
 - Organiser la desserte des sites d'activités

LES ACTIVITES ECONOMIQUES



- **Accueillir des emplois dans les zones à dominante d'habitat**
- **Développer des sites d'activités**
 - Les sites de développement métropolitain
 - Les plateformes d'activités
 - Les sites de développement économiques
 - Des petits sites à l'échelle de chaque commune
- **Ouvrir progressivement les nouveaux sites à l'urbanisation**

LES ACTIVITES ECONOMIQUES



– Les zones logistiques

- Le Port de Strasbourg
- La plateforme d'activités de Lipsheim/Fegersheim
- Pas de nouvelle très grande plateforme logistique multimodale de portée nationale ou internationale

– Les commerces

- Pas d'extension des secteurs de Mundolsheim/Vendenheim et de Fegersheim
- Pas de nouvel ensemble commercial de plus de 6 000 m² de surface de vente hors pôle urbain

LA PROTECTION DES PAYSAGES



- **Garantir la qualité paysagère des entrées de ville**
- **Préserver les grands éléments du paysage**
 - **Préserver les lignes de crête**
 - **Garantir la lisibilité des lisières de forêts et du réseau hydrographique**
 - **Constituer une ceinture paysagère d'agglomération**

LA PREVENTION DES RISQUES



- **Prévenir les risques naturels**
 - Dans la traversée des zones inondables par les infrastructures de transport
 - Dans l'aménagement des zones inondables en milieu urbanisé
 - Dans les secteurs touchés par les glissements de terrain
- **Prévenir les risques technologiques à l'occasion de l'installation d'activités nouvelles**

LA PREVENTION DES RISQUES



– Prévenir les risques pour la santé publique

- Qualité de l'eau
- Qualité de l'air
- Nuisances sonores
- Traitement des déchets

LES GRANDS PROJETS D'EQUIPEMENT



– Les projets routiers

- Le GCO et la restructuration du réseau rapide de l'agglomération
- La desserte du Port
- La rocade Sud
- La VLIO
- Les déviations de villages

– Un nouveau centre de déchets ultimes et de nouveaux captages

DES COMPLEMENTS A APPORTER ?



- Les transports en commun
 - Quels sont les secteurs qui bénéficient d'une bonne desserte par les transports en commun et comment assurer la pérennité de cette desserte ?
- L'agriculture périurbaine
 - Quelle surface minimale conserver dans les documents d'urbanisme pour l'agriculture périurbaine ?
- Une cartographie plus précise des sites naturels à protéger